

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 21 (1950)
Heft: 1

Artikel: Quelle est la durée d'existence de l'entreprise et, plus précisément, celle de l'entreprise horlogère?
Autor: Scheidegger, Tony
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825403>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXII^e ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N^o 1. JANV. 1950

SOMMAIRE :

*Quelle est la durée d'existence de l'entreprise
et, plus spécialement, celle de l'entreprise horlogère ?
Chronique bibliographique.*

**Quelle est la durée d'existence de l'entreprise et,
plus précisément, celle de l'entreprise horlogère ?**

I.

Cette question, nous la sommes-nous déjà posée ? Certes oui. Parce que, aurons-nous pensé avec raison, l'entreprise est une particule de cette sève qui nourrit l'économie, contribue à son développement et fait la prospérité générale. Elle est la cellule de vie de l'économie. Mais combien de temps vit-elle, peut-elle vivre ? Autant de questions auxquelles il est difficile, à priori, de répondre. En effet, la durée d'existence d'une entreprise est une notion dont on ne saurait user sans l'avoir préalablement définie. Il ne nous en faut pas davantage pour nous trouver en pleine théorie, si nous voulons donner une réponse à la première question posée en tête de ces lignes. Essayons d'y voir clair !

D'abord, qu'entendons-nous par entreprise ? Sans entrer dans une définition scientifique avec toutes les démonstrations qu'elle comporte, nous dirons simplement que l'entreprise est une synthèse de travail humain, synthèse dont les caractéristiques principales sont : la forme autonome et permanente et la direction centrale. Le but de son activité est de fournir des prestations économiques pour le marché (donc non seulement des produits, mais aussi des services, comme c'est par exemple le cas des chemins de fer, des assurances, etc.) au moyen d'un patrimoine.

L'entreprise remplit sa fonction essentielle dans le processus de la production nationale, et ce, à un double point de vue ; d'une part, elle métamorphose des moyens de production en produits destinés au marché et contribue, de ce fait, à augmenter le produit national ; d'autre part, elle se doit de travailler avec productivité, c'est-à-dire d'user de ses moyens de production selon le principe économique : obtenir un résultat déterminé avec un minimum de moyens ou, inversement, avec des moyens déterminés, un résultat maximum. L'entreprise devra s'en tenir à ce principe, d'abord pour ne pas compromettre sa propre existence (il y a évidemment toujours des exceptions : les entreprises disposant d'un monopole ou d'une aide publique, par exem-

ple, se moquent volontiers de ce principe) et, ensuite, pour que son activité se traduise par une augmentation maximum du produit national.

Il convient toutefois d'apprécier le rôle de l'entreprise à un autre point de vue encore. Comme elle tend à subsister par ses propres moyens, elle garantit, de ce fait, le renouvellement de l'appareil national de production et le maintien de sa capacité productive. Les biens de production, le capital avant tout, sont appelés à disparaître, par usure ou dépréciation, ce qui nécessite l'attribution d'une partie du revenu national à la reproduction des biens-capitaux. En d'autres termes, l'entreprise qui amortit régénère l'appareil national de production.

Pour l'économie du pays il est, par conséquent, nécessaire que le revenu en biens économiques soit aussi constant et aussi élevé que possible. S'agissant d'en tirer la conclusion pratique pour l'entreprise, nous dirons donc qu'elle doit veiller à conserver son activité par ses propres moyens. Ce sera le but pratique recherché par la science de l'économie d'entreprise. Mais encore convient-il de préciser ce qu'implique le maintien de cette activité.

II.

Le fondement de l'entreprise est constitué par un ensemble organisé de biens productifs. Dans les entreprises industrielles, le patrimoine contenu dans les immeubles, machines, stocks, brevets, etc., forme l'instrument de la production. Dans les entreprises commerciales, le patrimoine est constitué moins par son élément fixe que par son élément circulant, c'est-à-dire par les marchandises en mouvement.

L'activité de l'entreprise est sa seule source naturelle de vie. En effet, une activité mise judicieusement à profit représente l'unique façon de régénérer les moyens de production. C'est en outre le rendement de l'activité productrice qui, mis au service de l'entreprise et de son avenir, alimente les fonds de réserves. Ceux-ci sont destinés, en périodes de difficultés, à couvrir des déficits, à maintenir un certain degré d'occupation, en un mot, à éviter la faillite économique (et juridique) de l'entreprise.

Le degré d'activité à conserver durant une dépression économique dépend et des conditions régnant sur le marché et de l'évolution des coûts dans l'exploitation. Si l'entreprise suspend totalement son travail, elle devra néanmoins faire face à une certaine somme de coûts résultant de l'entretien des immeubles et machines, de leur amortissement, des intérêts du capital nécessaire à l'exploitation, etc. ; c'est dire qu'elle aura à supporter une certaine somme de frais fixes. Si les prix de vente fléchissent sur les marchés où s'écoulent les produits de l'entreprise, celle-ci pourra maintenir son activité aussi longtemps que les prix obtenus lui assureront au moins la couverture des coûts variables. De cette manière, l'entreprise ne subira pas davantage de pertes que si elle suspend son activité ; au contraire, elle gardera même quelque espoir de réduire son déficit, du fait qu'elle pourra éventuellement couvrir une partie de ses frais fixes. De toute façon l'entreprise maintiendra ainsi à son service un certain « noyau » de main-d'œuvre qu'il serait toujours très dispendieux d'engager à nouveau et de remettre au courant au moment de la reprise des affaires. En outre, l'organisa-

tion de l'entreprise représente une valeur importante qui, pour ne pas figurer au bilan, n'en existe pas moins. C'est un bien immatériel qui repose particulièrement sur le choix du personnel, du directeur à l'ouvrier, et sur la réglementation de leurs rapports mutuels ; il comprend aussi l'organisation de l'exploitation par une adaptation des moyens de production à leur tâche, selon leurs aptitudes particulières. Une telle valeur ne devrait pas être anéantie à la suite d'un manque — souvent passager — d'emploi. Une entreprise doit donc sérieusement envisager, avant d'interrompre entièrement son activité, s'il ne lui est pas plus avantageux de travailler à perte, même si tous les coûts variables ne sont pas couverts, plutôt que de risquer la disparition des valeurs d'organisation, disparition à laquelle s'ajouterait inévitablement celle d'autres valeurs importantes comme la clientèle, la renommée, l'expérience, le crédit, etc., qui sont plus ou moins intimement liés à l'organisation.

Vu l'importance des valeurs précitées, la poursuite des affaires peut, bien souvent, porter un préjudice moins grave à l'entreprise, même au prix de grosses pertes, qu'un chômage total. Mais ce sont, bien entendu, les conditions économiques générales, ainsi que celles plus particulières de la branche ou de l'entreprise même, et, en dernier ressort, les réserves à disposition qui fixeront dans lequel de ces deux cas le dommage a des chances d'être le moins élevé.

Une entreprise soucieuse de son avenir ne peut se borner à maintenir son activité et à accumuler des réserves. Il ne lui suffit pas davantage d'entretenir dans la mesure du possible une certaine organisation. En tout temps et en toutes circonstances, l'entreprise veillera à conserver en état son appareil de production, c'est-à-dire l'instrument qui lui permet de remplir sa tâche sociale. Il faut maintenir en état d'assumer leur fonction tous les moyens de production indispensables. Le patrimoine sera à chaque instant prêt à réintégrer sa place dans la production, s'il l'a temporairement abandonnée. L'entreprise restera apte à combattre tous les dangers qui pourraient la menacer, en particulier, elle restera armée contre la concurrence. Les mesures à prendre à cet effet doivent l'être continuellement dans le présent. Cela suppose une mise à contribution constante du patrimoine ; ce sont de continuelles charges.

En soi, une pareille conservation du patrimoine ne présenterait pas de sérieuses difficultés si elle ne devait se concilier avec la seconde fonction de celui-ci : garantir les engagements de l'entreprise. Car le patrimoine doit pouvoir en tout temps faire face aux obligations contractées par l'entreprise. Pour cette raison, celle-ci ne saurait se contenter uniquement du seul patrimoine fixe et d'un patrimoine circulant déterminés par les nécessités de la production. Elle a besoin encore de certaines réserves liquides ou réalisables à brève échéance, sans compter éventuellement d'autres valeurs immobilisées ou réalisables seulement à longue échéance. Ces éléments de la sécurité de l'entreprise n'ont d'autre but que de pourvoir à des engagements imprévisibles sans porter atteinte à la capacité de production, c'est-à-dire sans entamer le patrimoine indispensable à l'exploitation.

Il ressort de ces considérations que le patrimoine est la base de l'entreprise, l'instrument de la production et, qu'en outre, il représente la couverture des engagements de la maison.

Quant au volume que prendra ce patrimoine, nous pouvons dire qu'il est déterminé par la nécessité économique de conserver la capacité productive, afin d'assurer la pérennité de la production et par la nécessité juridique de couvrir les engagements de l'entreprise, en tenant compte de tous les risques auxquels elle aurait éventuellement à faire face.

Au vu de ce qui précède nous pouvons définir la durée d'existence de l'entreprise de la manière suivante :

L'existence naturelle de l'entreprise s'affirme au moment où son patrimoine dispose de la capacité productive nécessaire à une production continue de biens économiques. Elle prend fin au moment où ce patrimoine ne peut plus être régénéré par l'entreprise seule, ou quand il n'est plus apte à assurer une production continue ou enfin, quand il ne couvre plus les engagements de l'entreprise.

III.

La « vie » de l'entreprise étant ainsi définie et marquée, nous disposons de la base théorique nécessaire pour mener l'enquête pratique qui nous renseignera sur ce que peut être la durée d'existence d'une entreprise. S'agissant de fixer notre choix sur une branche de notre économie nationale, nous nous arrêterons à l'entreprise la plus sensible aux dépressions économiques et qui se trouve être, simultanément, la représentante de notre principale industrie d'exportation : l'entreprise horlogère.

Les moyens à disposition pour mener une telle enquête ne sont pas nombreux. En effet, seuls le registre du commerce et celui des entreprises horlogères du Département fédéral de l'économie publique sont en mesure de nous donner les indications voulues. Le premier contient les dates nécessaires pour établir la durée d'existence de toutes les entreprises, donc également de celles qui ne sont pas soumises à la Loi fédérale sur les fabriques et, de ce fait, échappent à la statistique fédérale des fabriques. En outre, il permet de retrouver les dates de constitution et de disparition des maisons dont on aurait perdu la trace aujourd'hui. L'enquête faite au moyen du registre du commerce comprendra donc toutes les entreprises ayant cessé d'exister de nos jours. Quant au registre de la Section horlogère du DFEP, institué en 1943, il nous fournira les données nécessaires pour établir la durée moyenne d'existence des entreprises encore en activité actuellement.

Dans le cadre de ce travail une telle statistique ne pouvait s'étendre à toutes les entreprises de la Suisse. Pour limiter l'enquête à quelques centres spécifiquement horlogers, nous avons fixé notre choix sur La Chaux-de-Fonds, les districts de Courtelary, de Bienne et de Granges. De plus, une restriction dans le temps nous était aussi imposée par le fait que le registre du commerce a été fondé en 1883 et qu'il était ainsi impossible de retrouver les maisons constituées avant cette date. Le registre du DFEP, en revanche, ne connaît pas cette restriction, car il se fonde sur les indications fournies par les maisons inscrites. Ces données ne sont peut-être pas de l'exactitude désirée. En effet, certaines maisons manquent d'une attache suffisante avec le passé pour être en mesure de donner une date précise, alors que d'au-

tres se font un point d'honneur de relever l'ancienneté de leur exploitation et de mettre en évidence une vieille tradition horlogère.

Dans ces conditions, est-il possible d'établir la durée d'existence de l'entreprise, telle que nous l'avons définie précédemment, c'est-à-dire comme la conçoit, dans sa théorie, la science de l'économie d'entreprise ? — Certes non. Ainsi, la date de constitution d'une raison individuelle a été identifiée, pour les besoins de cette investigation, à celle de sa première mention au registre du commerce, ce qui ne correspond pas à sa fondation économique. Pour toutes les sociétés commerciales et les coopératives, la date de leur inscription au registre du commerce a été considérée comme marquant le début de l'existence de l'entreprise horlogère en question. Lors de changements de raison sociale ou de modification de la forme juridique, nous avons admis que l'entreprise continuait à subsister, pour autant que nous ayons pu retrouver la firme ayant succédé à celle radiée du registre. Les reprises avec actif et passif, de même que les dissolutions suivies de nouvelles inscriptions n'ont donc pas été retenues par la statistique. Les principaux signes extérieurs de la fin de l'entreprise sont, au sens de cette enquête, les suivants : la faillite, le concordat judiciaire avec abandon d'actif, la radiation d'office, la renonciation, la cessation de commerce, la dissolution sans reprise par une nouvelle firme, de même que le décès du titulaire d'une raison individuelle (sans reprise par un nouvel intéressé).

Quant à l'assainissement de l'entreprise, il n'a pas déterminé le terme de son existence, selon la définition théorique que nous avons donnée. En effet, les procédés appliqués ordinairement pour remettre à flot une entreprise en difficultés ne font l'objet d'aucune publication, à part la réduction de capital dans la S. A. Dans ces conditions, il convenait de ne pas prendre ce principe en considération, faute de pouvoir l'appliquer intégralement.

Ainsi considérée, cette durée d'existence se distingue de celle figurant au registre du commerce par le fait que l'entreprise a été suivie dans son évolution économique, indépendamment de ses modifications de forme juridique ou de ses changements de titulaire, et elle se rapproche de la durée, telle que la conçoit la science de l'économie d'entreprise.

Le Département fédéral de l'économie publique estime le nombre des entreprises horlogères tombant sous le coup de l'ACF protégeant l'industrie horlogère à 2000 environ, ceci au moment de l'enquête, c'est-à-dire en 1945. Les entreprises actuellement en activité et enregistrées par la statistique s'élèvent à 453. Le fait donc que près du 23 % de ces entreprises sont englobées dans nos calculs et le fait qu'on a tenu compte de deux importantes diversités de caractère de l'entreprise horlogère (celle surtout artisanale de La Chaux-de-Fonds et celle industrialisée du pied du Jura) ne doivent pas, à priori, donner un reflet très dissemblable de celui que l'on obtiendrait avec la totalité des entreprises du pays.

Au sujet de l'enquête sur les entreprises ayant cessé d'exister, nous serions enclins à formuler la réserve suivante : le recul de 62 ans dont nous disposons depuis la fondation du registre du commerce est-il suffisant pour autoriser un jugement de quelque valeur ? Certes, des recherches plongeant jusqu'à la fin du XVIII^e présenteraient un

intérêt incontestable, encore que les conclusions que l'on serait tenté d'en tirer n'auraient pas une grande valeur d'actualité, les conditions économiques du siècle dernier n'étant pas comparables à celles d'aujourd'hui. En revanche, la période s'étendant de la fin du XIX^e à nos jours a été très mouvementée pour notre horlogerie qui dut faire face à six crises. L'alternance bien établie d'années de marasme et d'années de prospérité a suffisamment éprouvé les entreprises visées par l'enquête pour que nous puissions obtenir une image assez exacte de ce que peut être la vitalité moyenne d'une entreprise horlogère.

Il faut se garder dans le monde économique de tout vouloir transposer en chiffres ; la logique mathématique ne suffit pas à saisir et à expliquer la vie de l'économie. Aussi ne pensons-nous pas que les résultats ci-dessous soient de nature à autoriser une conclusion universelle et absolue. Il convient de les accepter avec toute la circonspection due aux choses de la statistique qui, dans notre cas, ne nous fournit que des indices grâce auxquels il sera possible de suivre une certaine évolution, mais qui, en aucune façon, n'aura la valeur d'une règle impérative.

IV.

Résultats concernant les entreprises constituées et éteintes entre 1884 et 1945 :

	Bienne	Courtelay	Districts de La Ch.-de-Fds (en années)	Granges	Total
Fabrication	9	13 ½	11 ½	9	11 ½
Fabrication et commerce	8	8 ½	10	8	9 ½
Branches annexes	9 ½	14	8 ½	9 ½	10
Boîtes	8	13 ½	9 ½	12 ½	10
Ebauches	17	18	10 ½	13 ½	15

En tenant compte de la forme juridique, nous obtenons les résultats suivants :

908 raisons individuelles qui subsistèrent 10 ans,

531 sociétés commerciales de personnes qui subsistèrent 9 ½ ans,

177 sociétés de capitaux dont les entreprises subsistèrent 9 ½ ans.

Dans l'ensemble, la durée moyenne d'existence s'élève à 10 ½ ans.

Résultats concernant les entreprises en activité de nos jours :

	Bienne	Courtelay	Districts de La Ch.-de-Fds (en années)	Granges	Total
Fabrication	34 ½	33	30	29	32
Branches annexes	27 ½	39 ½	33 ½	20 ½	31
Boîtes	26	39	28 ½	39	29 ½
Ebauches	—	55 ½	88	54	57 ½

Au total, nous obtenons 453 maisons d'une durée d'existence moyenne, jusqu'en 1946, de 32 ans.

On revient toujours à la Parisienne!

413

*Appréciez les avantages de la
nouvelle machine à écrire*

ROYAL

- 1 La forme nouvelle des touches épouse celle des doigts
- 2 Réglage individuel du toucher
- 3 Cylindre interchangeable
- 4 Propreté et rapidité du changement de ruban



ROYAL

Démonstration sans engagement par :

PAUL **LUTHERT** ST-IMIER

Tél. (039) 4 16 53

420



Hôtel de la Banque à Bienne

LA BANQUE

joue un rôle important dans la vie économique d'un pays. Toutes les couches de la population entrent en contact avec elle. Les multiples tâches qu'elle doit remplir exigent une organisation bien conçue, des connaissances techniques acquises par une expérience de nombreuses années et de bonnes relations sur toutes les places importantes, commerciales et financières du monde.

Ces conditions sont remplies au plus haut degré par notre Etablissement qui compte parmi les plus importants du pays. Nous sommes, ainsi, en mesure d'apporter un précieux concours aux firmes et particuliers lors de l'exécution de leurs opérations commerciales et financières.



SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Siège social à Bâle

Bienne

Place Centrale

Chèques postaux IVa 79

Téléphone (032) 2 21 21

V.

Considérations sur les résultats de l'enquête.

a) Les entreprises d'une durée éphémère.

Une constatation s'impose d'emblée : la prédominance de raisons individuelles. Dans le cadre de cette statistique, elles forment le 56 % des maisons enregistrées, tandis que les sociétés commerciales de personnes y entrent pour 33 % et les sociétés de capitaux pour 11 %. Avant l'assainissement de l'horlogerie, la constitution d'une entreprise n'offrait pas de sérieuses difficultés : aucune réglementation légale, ni conventionnelle. Un établissement n'a pas besoin de gros capitaux : un local et des outils suffisent. Il peut aussi faire exécuter le travail par des termineurs travaillant à domicile ; point n'est donc besoin de connaître le métier. Cela explique la grande faveur dont a joui la raison individuelle, dans la branche de la fabrication surtout, alors que dans l'industrie de l'ébauche les sociétés de capitaux ont prédominé.

Nous connaissons les gros ravages causés par les crises au sein de l'horlogerie qui, en sa double qualité d'industrie de luxe et d'exportation, ressent d'une manière amplifiée les fluctuations cycliques de la conjoncture. Nous rappellerons cependant la crise de 1885 à 1887 succédant aux six autres qui déferlèrent sur notre industrie au cours du XIX^e siècle. Elle fut suivie d'une stagnation générale de 1891 à 1895. Un ralentissement de 1902 à 1904 précéda la dépression de 1908 à 1909. La prospérité due à la guerre prit fin avec la crise de 1921 à 1923, prélude au marasme extraordinaire qui, dès 1929, devait jeter le désarroi dans notre horlogerie.

Les six crises qui se succédèrent durant ces 60 dernières années furent d'une régularité déconcertante, puisqu'elles réapparurent successivement tous les 6, 11, 6, 13 et 9 ans. Aussi pensons-nous pouvoir établir un certain rapport entre le mouvement régulier des crises et la durée d'existence de l'entreprise horlogère, telle qu'elle dérive de l'enquête au registre du commerce. Le chiffre de 10 ½ ans qui exprime la moyenne d'existence d'une entreprise peut être assimilé, pour une large part, au cycle des crises qui se sont renouvelées également en moyenne tous les 10 ans. Il ne saurait cependant être question d'y voir l'influence exclusive du facteur des crises et de tous les phénomènes concomitants. Il en est certainement d'autres encore, mais celui des crises semble bien prendre une place prépondérante.

Nous citerons donc, pour être complet, quelques autres facteurs qui exercèrent une influence inhibitive sur le développement de l'entreprise horlogère. L'instabilité monétaire de certains pays, la concurrence étrangère, les guerres douanières, les épidémies, mauvaises récoltes, de même que la recherche du lucre qui attira vers l'horlogerie quantité d'éléments douteux et d'aventuriers, furent autant de facteurs qui ébranlèrent l'existence déjà bien précaire des maisons d'horlogerie.

Dans la nature et l'organisation mêmes de l'horlogerie nous trouvons aussi bien des causes au mal chronique dont souffre cette branche. Nous retiendrons les plus importants.

L'horlogerie a, au cours de la période qui nous occupe, ressenti énormément les méfaits d'une concurrence effrénée. L'avilissement des prix qui en était la manifestation ne manquait pas de faire tra-

vailer à perte nombre de fabricants, ce qui à la longue devait aboutir à la seule issue possible : la disparition de l'entreprise.

L'exportation inconsidérée de chablons, si elle a donné naissance à plusieurs fabriques d'ébauches, a en revanche sapé la production indigène de montres terminées en fournissant à l'étranger les moyens de produire des mouvements meilleur marché, concurrençant ainsi nos produits. Le chablonnage a d'ailleurs été le problème crucial de tout le redressement horloger.

La surabondance d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur a également déployé un effet néfaste sur l'entreprise horlogère. Cette absence de contact avec la consommation et de contrôle des besoins réels a conduit à une extension démesurée de la capacité de production, ce qui ne manquait pas d'avoir de fâcheuses répercussions à la moindre restriction des affaires, la charge des frais fixes devenant alors insupportable. D'ailleurs, cette surindustrialisation a aussi été causée par la pullulation des ateliers de guerre. L'équipement industriel étant devenu trop vaste pour une production de paix, il devait inévitablement s'ensuivre une élimination des entreprises labiles.

L'entente entre les fabricants ayant fait totalement défaut jusqu'en 1924 (constitution de la FH), il n'y eut aucune politique des prix, ce dont a profité la masse des grossistes et intermédiaires étrangers. S'ingérant de plus en plus dans nos affaires, ils tenaient souvent à leur merci une quantité d'entreprises.

L'industrie horlogère a été formée d'éléments très prolifiques, avant tout dans l'établissement : la constitution relativement facile de l'atelier d'horlogerie, l'appât du gain, de même que l'aspiration du termineur à devenir établisser, incitèrent à la multiplication des entreprises, mais, par là même, la stabilité de celles-ci s'en est trouvée réduite.

La fabrication de la montre affecte des formes très variées, allant du petit atelier artisanal à la grande usine, de la raison individuelle à la société anonyme. Elle a été disséminée et divisée à tel point qu'elle a perdu longtemps le sens de ses intérêts généraux ; l'individualisme horloger aidant, le chaos a pu régner en maître jusqu'à ces trois derniers lustres.

La multiplicité des méthodes de production, l'excès, voire l'absence de spécialisation, le morcellement de la fabrication de parties détachées, le travail à domicile sont autant de facteurs qui ont encore contribué à jeter la confusion dans notre horlogerie et à réduire les chances d'existence de ses entreprises.

Quant aux fautes qui tirent leur origine de l'organisation même de l'entreprise, elles nous intéressent tout particulièrement. Si l'horlogerie suisse est, techniquement, une merveille, elle a été, commercialement, longtemps dans un état laissant fort à désirer. Nos horlogers sont, en effet, avant tout des techniciens dont la formation commerciale a été souvent rudimentaire. Aussi l'organisation rationnelle de leur entreprise, la gestion claire de leurs affaires, l'information, la publicité n'eurent-elles jamais leur faveur.

Bien des fabricants ont été incapables de calculer le prix de revient de leurs produits. Ne disposant d'aucune mesure, ils en étaient ainsi réduits à accepter n'importe quel prix offert par l'acheteur. Nous

n'aborderons pas ici toute l'œuvre d'assainissement et le travail éducatif accomplis par la FH en ce domaine.

Un autre facteur de la précarité de l'existence de l'entreprise horlogère, c'est l'absence d'une politique de réserves appropriée. Ce fait est d'autant plus condamnable qu'il n'a pas été essentiellement imputable à une déficience dans la formation commerciale, mais qu'un certain penchant à la dépense n'y était pas indifférent. Durant les périodes de prospérité, les horlogers ont souvent manqué de l'esprit d'épargne nécessaire pour pouvoir faire face, plus tard, à la disette. Aujourd'hui, cette tendance est en passe de disparaître, les expériences passées et les avertissements des organisations horlogères n'étant pas demeurés vains. En revanche, nous devons déplorer que les régimes fiscaux actuels, ainsi que ceux de la période de guerre, ne tiennent pas compte de la fragilité de l'entreprise horlogère dont la situation dans l'économie nationale est, à tout point de vue, exceptionnelle. En empêchant la constitution de réserves substantielles et d'amortissements extraordinaires, le fisc fait preuve d'une méconnaissance totale des conditions régnant dans l'industrie horlogère et ne contribue guère à affermir la capacité de résistance de ces entreprises.

L'abus de crédits aux clients et les facilités consenties par les fournisseurs de parties détachées profitèrent aux trafiquants peu scrupuleux qui surent abuser de conditions de paiement trop larges pour acculer à la ruine des horlogers trop confiants ou peu enclins aux tractations commerciales.

La pondération n'a certes pas toujours été de rigueur dans les agrandissements d'entreprises. Se laissant leurrer par une euphorie passagère, d'aucuns procédèrent à des transformations sans tenir compte des réalités économiques et en faisant simplement appel au capital-crédit.

L'absence d'une organisation adéquate de la vente a profité au développement du parasitisme des intermédiaires, sous la dépendance desquels l'entreprise est finalement tombée.

De même, l'amortissement de l'outillage technique a souvent soit complètement fait défaut, soit trop peu tenu compte de l'usure effective ou du perfectionnement technique et, ainsi, des nouveaux dangers de la concurrence.

Ces principaux facteurs de la faiblesse de l'entreprise horlogère ont encore été corroborés par l'individualisme aveugle de certains chefs d'entreprise qui, au cours de leur activité, n'ont pas voulu faire leurs les funestes expériences d'autrui.

b) Les entreprises qui existent à l'heure actuelle.

A première vue, l'enquête sur les entreprises actuellement en activité devrait nous fournir un chiffre inférieur encore à celui obtenu pour les entreprises disparues. Les résultats acquis démentent cependant cette supposition.

Ce fait s'explique par la faiblesse de l'entreprise horlogère qui, ne pouvant affronter avec succès les dépressions économiques de la branche, voit ainsi sa durée d'existence réduite au chiffre très bas de 10 ½ ans. Mais si elle s'avère toutefois suffisamment forte pour faire face aux vicissitudes économiques, si donc elle subit avec bon-

heur la première « épreuve du feu », l'enquête nous révèle qu'elle atteindra en moyenne 32 ans, du moins dans les conditions actuelles.

Théoriquement, ce chiffre est susceptible, en période de crise, de s'étendre encore au delà de 32, en raison de l'élimination d'un certain nombre de maisons qui, pour la première fois, sont atteintes par la stagnation des affaires et en succombent. Ainsi, en mettant en quelque sorte à nu les maisons solides, la moyenne marquera une tendance à l'augmentation, tandis qu'au cours d'une prospérité, la constitution de nouvelles entreprises, bien que réglementée comme c'est le cas aujourd'hui, n'ira pas sans affaiblir la moyenne.

Les fabriques d'ébauches accusent la durée d'existence la plus élevée : 58 ans. Dans l'horlogerie, ces entreprises disposent de la plus forte base de capitaux, en raison du parc de machines qu'exige la confection de l'ébauche. Ces gros investissements confèrent ainsi à l'entreprise une plus grande stabilité par rapport aux autres parties. Dans le terminage, par exemple, ou dans certaines parties des branches annexes, le patrimoine se monte souvent à peu de chose, et c'est l'élément travail, représenté dans la plupart des cas par celui du chef d'entreprise assisté de quelques ouvriers qui prédomine. Ces entreprises, qui constituent néanmoins une bonne partie des maisons d'horlogerie, ont leur sort plus ou moins lié à celui de leur patron. Nous voulons dire que si l'horloger à la tête d'une firme quitte son poste, pour une raison ou une autre, l'entreprise s'éteindra beaucoup plus facilement que si de gros capitaux y étaient investis. La conservation d'un patrimoine minime perd de son importance quand la force principale qui l'utilisait n'est pas remplacée. C'est ainsi que ces entreprises miniatures, formant aujourd'hui encore plus du tiers des maisons d'horlogerie dans les quatre régions considérées, subsistent non par leur patrimoine, qui est peu important, mais par la personnalité qui les anime. C'est ce qui explique la durée réduite de ces maisons par rapport aux fabriques d'ébauches.

c) Conclusion.

L'œuvre de redressement entreprise grâce aux efforts des organisations horlogères, soutenues finalement par la Confédération, a permis de remettre de l'ordre dans le métier et d'empêcher l'expatriation et la ruine de cette belle industrie. Les dispositions conventionnelles dont plusieurs ont été sanctionnées par le DFEP, ainsi que les dispositions légales édictées en vue de protéger l'industrie horlogère, ont combattu dans une très large mesure les influences néfastes de la plupart des facteurs cités plus haut. Par ailleurs, la recrudescence des sociétés de capitaux, au détriment des firmes individuelles, agira dans le même sens, car les gros investissements opérés confèrent indubitablement une base plus solide à l'entreprise horlogère.

Parmi les mesures de nature passive, le régime des permis de fabrication constitue certainement la mesure la plus efficace pour améliorer les chances d'existence des entreprises subsistant. L'autorisation préalable requise lors de tout agrandissement, transformation ou augmentation de personnel (compte tenu des allègements apportés par le dernier arrêté du 23 décembre 1948) a, de même, un effet inhibitif sur l'extension de l'appareil productif horloger.

Quant aux mesures que nous qualifierons d'actives, c'est à l'entreprise et aux organisations qu'il appartient de les prendre. Elles sont d'ordre commercial et technique.

Par une gestion commerciale rationnelle et claire et par une surveillance continue des coûts, c'est-à-dire par une analyse permanente de son organisation interne, l'entreprise pourra s'adapter rapidement et dans toute la mesure de ses possibilités aux fluctuations subites des marchés mondiaux.

Mais c'est, de toute évidence, dans le domaine technique que nos horlogers auront le dernier mot. La qualité et la précision des montres suisses sont, sans conteste, reconnues universellement. A cet atout de valeur s'ajoute cependant le travail de pionnier fourni par cette industrie grâce à la recherche constante de présentations et de façons nouvelles, de perfectionnements et de nouveautés techniques.

Qu'elle persévère dans cette voie, en veillant jalousement à conserver sa position d'avant-garde dans le domaine de la fabrication de la montre, et nous aurons une raison de plus — qui n'est pas la moindre — de croire en un avenir moins mouvementé et en une meilleure stabilité de ses entreprises.

Tony SCHEIDEGGER, Dr rer. pol.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE DU JURA

La Revue jurassienne. Miroir du pays. Organe de Pro Jura. Ancien Almanach du Jura. 1950. Porrentruy, Le Jura S. A. Br. de 116 pages.

« La Revue jurassienne » suscite, chaque année, un gros intérêt. C'est qu'elle nous offre, dans chacun de ses numéros, les articles les plus divers sur le passé et le présent de notre petit coin de terre. Les écrivains les plus renseignés sur notre histoire, sur nos coutumes, notre folklore, nos légendes, sur nos artistes, nos écrivains, sur notre mentalité, sont ses collaborateurs.

Le numéro de la « Revue jurassienne » pour 1950, où l'on trouve les noms de Jules Surdez, de Roland Béguelin, d'André Rais, du professeur Cerf, de M. Freudiger, de M. le doyen Membrez, est un magnifique hommage rendu à notre petite patrie, à ses beautés, ses richesses, son travail.

Cette publication, richement illustrée, présentée avec soin, mérite d'être largement répandue. — R.

PIERRE HUGUENIN, La Suisse horlogère. La Chaux-de-Fonds, Editions de la Chambre suisse de l'horlogerie. S. d. (1949) Br. petit in-4 de 32 pages. Nombreuses illustrations.

Voici une plaquette extrêmement bien faite et qui rendra de grands services. Ceux qui ne savent pas grand chose de la montre ou n'en ont que des notions approximatives la liront avec fruit. Destinée à la propagande, cette brochure s'adresse au grand public. Elle n'a donc rien d'ardu, de difficile. Elle se borne à donner sur la montre les détails que chacun doit connaître. Mais ce qu'elle dit, elle le dit bien.

« La Suisse horlogère » rappelle l'origine de la montre, résume son développement jusqu'à nos jours. Elle parle surtout de la production suisse, des horlogers de chez nous. Enfin, M. Pierre Huguenin dit quelques mots de la montre bijou, plus ou moins soumise aux fluctuations de la mode.

Cette excellente brochure, claire, concise, bien illustrée, mérite une large diffusion. — R.